

SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à treize heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à Sémalens, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
15 janvier 2025

Date d'affichage :
15 janvier 2025

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 23012025 /3.2

Nombre de voix délibératives :
40

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Claude PINEL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Jean-Paul RAYSSAC, Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Xavier ICHARD (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (représente Xavier ICHARD)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-Claude PINEL (pouvoir à Alain ASTIÉ), Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC)

Membres titulaires excusés : 20

Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

Objet : Organisation d'une visite technique au Pic du Midi pour les conseillers syndicaux du SDET

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'organiser un déplacement pour l'ensemble des élus au Pic du Midi le 10 avril 2025.

Dans le but de favoriser la formation des élus du syndicat aux enjeux énergétiques et écologiques de demain, Monsieur explique que ce déplacement consisterait en une visite technique des installations du Pic du Midi et la participation à une conférence sur la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

Co-gérée par trois structures aux spécialités diverses et complémentaires : Le Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du Pic du Midi, le Parc National des Pyrénées et le Syndicat Départemental d'Énergie 65, la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi constitue un véritable modèle d'inspiration pour les collectivités en charges des politiques d'éclairage public.

Monsieur le Président ajoute que cette visite pédagogique visera à sensibiliser et à former les élus du syndicat autour des questions :

- De l'éclairage responsable, économe et durable
- De la recherche sur la biodiversité nocturne au regard de la pollution lumineuse
- Du développement territorial à travers la sensibilisation du public

En considérant que le déplacement s'effectuerait sur 2 jours (départ le 10 avril et retour le 11 avril), et que frais de transport, de restauration et d'accès au Pic du Midi seraient pris en charge par le SDET, Monsieur le Président propose au Comité syndical de ce prononcer sur l'opportunité de ce déplacement et, le cas échéant, d'acter un montant de participation pour chaque élu concernant les frais d'hébergement.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

- **Approuve** l'organisation d'une visite technique au Pic du Midi pour les conseillers syndicaux du SDET le 10 avril 2025
- **Se prononce** en faveur d'une participation aux frais d'hébergement de 50 euros pour chaque conseiller du SDET souhaitant participer à ce déplacement.
- **Se prononce** en faveur d'une participation intégrale aux frais d'hébergement pour les Vice-Présidents du SDET souhaitant participer à ce déplacement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Le Président
M. Alain ASTIE



Certifié conforme
A Albi, le 23 janvier 2025

Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc SOULAGES

